

MODULES DE FORMATION EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Lausanne 26 & 28 mars, 2-4 et 9 & 11 avril 2019

NEW

Notre programme a été complètement repensé... Découvrez notre nouvelle offre!



MODULES DE FORMATION EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Lausanne 26 & 28 mars, 2-4 et 9 & 11 avril 2019

La LPP exige que les membres des organes dirigeants suivent des formations initiales et continues. Ce séminaire intensif répond à cette demande et s'adresse spécialement aux membres de conseils de fondation d'institutions de prévoyance, ainsi qu'aux professionnels qui les gèrent. Le séminaire est organisé en plusieurs modules distincts d'une journée chacun. Les cours sont donnés par des spécialistes reconnus du 2^e pilier.

Public cible | Ces modules s'adressent en priorité aux **membres de conseils de fondation** et aux **administrateurs** ou **gérants** d'institutions de prévoyance. Il intéresse également toutes les personnes qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, souhaitent mieux connaître le fonctionnement et les impératifs liés à la gestion d'une institution de prévoyance (dirigeants d'entreprise, responsables des finances, responsables des ressources humaines, représentants syndicaux et patronaux, organes de contrôle, personnes actives dans la gestion de fortune institutionnelle, etc.).

Programme détaillé, informations pratiques et inscription aux différents modules sur notre site Internet à l'adresse www.pittet.net.

COURS D'INTRODUCTION

Module M10

NOTIONS DE BASE DE LA LPP

Mardi 26 mars 2019 | 8h30-17h | Lausanne

Objectif de la journée: découvrir les notions de base du 2^e pilier, les différents règlements, et la coordination des assurances sociales

Apporter aux participants les notions juridiques et le vocabulaire de base – Présenter le cadre général de la LPP et des trois piliers – Définir les notions actuarielles de base (systèmes financiers, primautés, taux d'intérêt technique, taux crédit, bonifications, taux de conversion, engagements de prévoyance, calculs actuariels de base, etc.) – Présenter les différents types de règlements et montrer leur utilité – Introduire la problématique de la coordination entre les assurances sociales.

Module M11

LA GOUVERNANCE D'UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Jeudi 28 mars 2019 | 8h30-17h | Lausanne

Objectif de la journée: découvrir la notion de gouvernance d'une caisse de pensions, les enjeux de la surveillance et de la gestion paritaire, le rôle et la responsabilité des organes

Identifier les différents acteurs liés à une caisse de pensions et comprendre leur rôle – Délimiter la responsabilité des membres d'un Conseil de fondation et des organes – Présenter le rôle de l'organe de révision et de l'expert – Appréhender le rôle et l'organisation de la surveillance – Se sensibiliser aux enjeux de la gestion paritaire – Examiner les normes comptables applicables à la présentation des comptes d'une institution de prévoyance (SWISS GAAP RPC 26).

Module M12

INTRODUCTION AU PLACEMENT DE LA FORTUNE

Mardi 9 avril 2019 | 8h30-17h | Lausanne

Objectif de la journée: découvrir le monde et le langage de la finance

Comprendre le langage de la gestion de fortune et faciliter la compréhension du monde de la finance – Présenter les bases légales relatives à la gestion de fortune d'une institution de prévoyance – Définir le fonctionnement de différents véhicules de placement – Présenter et définir la notion de risque – Aborder les principales classes d'actifs (actions, obligations) – Permettre de poser les bonnes questions aux gérants de fortune.

FORMATIONS GÉNÉRALES

Prérequis pour les formations générales: avoir suivi le cours d'introduction y relatif (ou équivalent), ou être au bénéfice d'une expérience équivalente.

Module M20

LA PRÉVOYANCE DE 7 À 107 ANS

Mardi 2 avril 2019 | 8h30-17h | Lausanne

Objectif de la journée: du nouveau-né au centenaire, analyser toutes les situations de prévoyance

Présenter très concrètement toutes les étapes de vie de l'assuré et leurs conséquences dans la prévoyance professionnelle: affiliation et démission, assurance risques et épargne, survenance d'un cas de décès ou d'invalidité, mariage et divorce, encouragement à la propriété du logement et remboursement d'un versement anticipé, rachat, retraite anticipée, retraite en capital ou en rente.

Module M21

LE CYCLE DE VIE D'UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Mercredi 3 avril 2019 | 8h30-17h | Lausanne

Objectif de la journée: découvrir dans le détail le fonctionnement d'une institution prévoyance

Analyser et présenter les étapes dans le cycle de vie d'une institution de prévoyance, sa constitution et ses principales caractéristiques: forme administrative, autonomie et solutions de réassurance, organisation et rôle des acteurs – Présenter les types de plans proposés par les institutions de prévoyance – Analyser les outils de pilotage tels que l'expertise actuarielle, l'analyse de congruence actifs-passifs, les ratios – Identifier et comprendre les étapes et les conséquences d'un changement de plan, d'une liquidation partielle ou totale, d'une fusion.

Module M22

L'ÉQUILIBRE FINANCIER D'UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Jeudi 4 avril 2019 | 8h30-17h | Lausanne

Objectif de la journée: approfondir la notion d'équilibre financier et ses principaux paramètres

Présenter le bilan technique, l'analyse de l'excédent, l'expertise actuarielle et le rôle de l'expert d'une institution de prévoyance – Identifier les diverses solidarités d'un plan et leur financement – Introduire l'analyse dynamique d'une caisse de pensions – Définir une allocation stratégique au moyen d'une étude de congruence actifs-passifs (ALM) – Présenter les conséquences d'un découvert, les mesures d'assainissement possible et leur efficacité – Discuter des défis et enjeux de la prévoyance professionnelle.

COURS SPÉCIALISÉS

Prérequis pour les cours spécialisés: avoir suivi la formation générale y relative (ou équivalent), ou être au bénéfice d'une expérience équivalente.

Module M30

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT D'UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Jeudi 11 avril 2019 | 8h30-17h | Lausanne

Objectif de la journée: sensibiliser les participants à la gouvernance d'investissement et aux études ALM, définir et implémenter une stratégie d'investissement, puis la monitorer

Définir la gouvernance d'investissement – Optimiser l'allocation stratégique à l'aide d'une étude de congruence actifs/passifs (ALM) – Présenter les méthodes de construction de portefeuilles et les différents types de mandats de gestion – Caractériser l'univers des indices de référence – Implémenter une stratégie de placement pour les poches traditionnelles (actions, obligations, immobilier) – Exposer les enjeux de la gestion des devises et de la couverture de change – Examiner le rôle d'une banque dépositaire et les processus de monitoring.

Programme détaillé, informations pratiques et inscription aux différents modules sur notre site Internet à l'adresse www.pittet.net.

DATES ET LIEUX DU SEMINAIRE

Lausanne

26 & 28 mars, 2-4 et 9 & 11 avril 2019

Hôtel de la Paix | 5, av. Benjamin-Constant | T 021 310 7171

Délai d'inscription: 8 mars 2019

PRIX DU SEMINAIRE HT

1 module	CHF	725.–
2 modules	CHF	1350.–
3 modules	CHF	1975.–
4 modules	CHF	2575.–
5 modules	CHF	3000.–
A partir de 6 modules	CHF	580.– par module

Le prix du séminaire est dégressif suivant le nombre de modules choisis et s'entend pour un seul et même participant. Le prix du séminaire est indiqué hors taxes et comprend le repas de midi, une collation pour les pauses du matin et de l'après-midi, ainsi que la documentation de cours.

INTERVENANTS

Les intervenants sont tous des professionnels et des praticiens de la prévoyance professionnelle, sélectionnés pour leurs compétences et leurs qualités pédagogiques. Pittet Associés assure la plupart des formations, notamment dans les domaines actuariel, financier et juridique, et engage au besoin des spécialistes qualifiés pour les autres interventions.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La finance d'inscription est due dès la réception de la confirmation de la participation au séminaire. Dans tous les cas, elle doit être payée avant le début du cours. En cas de non-paiement, les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès au cours à un participant. L'inscription est définitive à partir de l'échéance du délai d'inscription. Un dédit après cette date implique que 50% de la finance d'inscription reste due. Pour tout désistement fait moins de sept jours ouvrables avant le début du cours, la finance d'inscription est due intégralement. Toute annulation sera faite exclusivement par voie postale.

Un changement de programme, d'intervenant ou d'horaire est réservé. Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler une session si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant. Le cas échéant, la finance d'inscription est intégralement remboursée.

